Image not found or type unknown

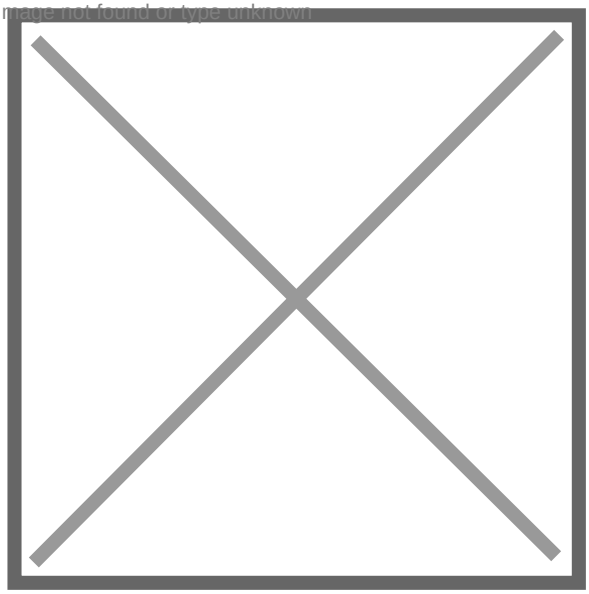

Changer volet roulant manuel en électrique

Par **janicette2008**, le **28/12/2016** à **12:15**

Bonjour,
Une question concernant le changement manuel d'un volet extérieur de baie vitrée, en électrique pour plus de facilité.
Je me renseigne pour ma maman qui a 91 ans, habitant à Hyères dans un immeuble en centre ville. Elle n'arrive plus à remonter son volet roulant avec la tige et je me proposais de faire intervenir un professionnel pour changer le manuel en électrique tout en conservant le volet. C'est possible et le propriétaire est d'accord pour le faire, mais à nos frais !
Puis-je demander expressément à celui-ci de règler la facture ??
Merci pour vos réponses.
Cordialement
Janicette2008

Par **cocotte1003**, le **28/12/2016** à **12:23**

Bonjour, non certainement pas, ce n'est pas au bailleur d'adapter le logement au besoin du locataire. Pour ce genre de transformation, demandez par écrit au bailleur son autorisation sinon il pourra vous demander de le remettre dans son état d'origine au départ de votre maman, cordialement

Par **Lag0**, le **28/12/2016** à **12:43**

Bonjour,

Cocotte1003 vous a bien répondu. Le bailleur n'a aucune obligation de payer cette modification et il pourrait même s'y opposer.
Donc si déjà il l'autorise, c'est bien, mais comme elle le dit, demandez une autorisation écrite, c'est mieux.
S'il s'agit d'une copropriété, assurez-vous également que ceci est autorisé et ne modifie pas l'aspect extérieur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés